

FIP

ODYSSEE 2007 PROXIMITE 2007

ODYSSEE Venture

Fonds de Capital Investissement

www.odysseeventure.com

FIP ODYSSEE PROXIMITE 2007

Fonds d'Investissement de Proximité

●●● ODYSSEE Venture

Une expérience reconnue par plus de **35 000 souscripteurs**

●●● Une gestion diversifiée

Pour une durée de placement conseillée de **8 ans**, prorogable 2 fois 1 an

●●● Une gestion d'experts

60% : sélection de **PME de croissance** par ODYSSEE Venture

40% : **fonds actions** de partenaires sélectionnés pour leur performance

●●● Une double défiscalisation

Jusqu'à **6 000 euros de réduction d'impôts**

L'exonération des plus-values et revenus (hors prélèvements sociaux)

L'EXPERIENCE D'ODYSSEE VENTURE

Créée en 1999 par des professionnels expérimentés, **ODYSSEE Venture** gère 12 fonds de Capital Investissement qui représentent plus de 335 millions d'euros d'actifs sous gestion (au 30/06/2007). Plus de **35 000 souscripteurs**, clients de grands institutionnels français et de gestions privées, nous ont déjà apporté leur confiance.

Les gérants d'**ODYSSEE Venture** ont prouvé la pertinence de leur stratégie d'investissement. Ils sont le plus souvent investisseurs chef de file dans des entreprises sélectionnées pour la qualité de leurs fondamentaux à moyen et long terme.

Quelle que soit leur année de lancement, les fonds se situent dans le peloton de tête des performances (source : premier ou deuxième quartile du classement établi par Standard & Poors Fund Services au 31/12/2006, les performances passées ne préjugent pas des performances futures ; les performances d'un fonds s'apprécient sur la durée de placement recommandée). Retrouvez toutes les performances et l'actualité des fonds gérés par ODYSSEE Venture sur www.odysseeventure.com.

UNE GESTION DIVERSIFIEE



60%
PME en développement

Ces PME cotées ou non cotées, sont sélectionnées par les gérants d'ODYSSEE Venture pour leur croissance, leur rentabilité, leur positionnement sur les secteurs les plus dynamiques et la qualité de leur management.

Une attention particulière est portée à leur potentiel de valorisation dans le cadre d'une cession ou d'une introduction en bourse.



40%
fonds sélectionnés pour la qualité et régularité de leurs performances

L'allocation de ces actifs est ajustée régulièrement entre produits actions et trésorerie en fonction de l'évolution et des perspectives des marchés boursiers.



Les placements dans des PME peuvent être soumis à de fortes variations de valorisation dans un sens ou dans l'autre, liées aux évolutions des marchés actions et au rythme de développement des entreprises. Les placements en titres non cotés sont peu liquides et certains d'entre eux exposés aux risques que connaissent des PME. Les investissements de la poche 40% présentent un risque action et un risque de taux.

UNE DOUBLE DEFISCALISATION

En contrepartie d'un **engagement de 8 ans** qui peut être prorogé deux fois 1 an, investir dans le fonds permet à tous les contribuables de bénéficier d'avantages fiscaux attrayants :

- une **réduction d'impôts** immédiate de 25% de l'investissement (avec les droits d'entrée)
- une **exonération des plus-values** et des revenus (hors prélèvements sociaux)

La réduction d'impôts maximale est de 3 000 € pour un célibataire et de 6 000 € pour un couple marié ou pacsé.

-----	500 €	-----	2 000 €
Vous souhaitez réduire votre impôt sur le revenu de	3 000 €	, investissez à hauteur de	12 000 €
-----	6 000 €	-----	24 000 €

Les **rachats pour motifs exceptionnels** liés aux accidents de la vie (décès, invalidité, licenciement) sont possibles à tout moment et sans frais.

Cette réduction d'impôt est cumulable avec celle liée à la souscription dans des parts de FCPI.

FICHE D'IDENTITE

Type de fonds :	Fonds d'Investissement de Proximité Les FIP sont une catégorie de Fonds Communs de Placement à Risques (FCPR)
Souscription (tranche 2007) :	au plus tard le 31 décembre 2007
Souscription minimale :	1 000 €
Valorisation :	mensuelle
Durée du placement :	8 ans (pouvant être prorogé deux fois 1 an), sans frais de sortie
Dépositaire :	RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK FRANCE
Commissaire aux comptes :	KPMG
Reporting :	Lettre semestrielle disponible pour les souscripteurs sur www.odysseeventure.com

Ces caractéristiques sont détaillées dans la notice d'information agréée par l'AMF.

Avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers

Lorsque vous investissez dans un FIP (fonds d'investissement de proximité), vous devez tenir compte des éléments et des risques suivants :

- Le fonds va investir au moins 60% des sommes collectées dans des entreprises à caractère régional, dont au moins 20% dans de jeunes entreprises (créées depuis moins de 5 ans). Les 40% restant seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, par exemple des actions ou des fonds (ceci étant défini dans la notice du FIP).
- Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, les seuils de 20% et de 60% précédemment évoqués devront être respectés dans un délai maximum de 2 exercices et vous devrez conserver vos parts pendant au moins 5 ans. Cependant la durée optimale du placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait d'investissements du fonds dans des sociétés régionales, souvent de petites tailles, dont le délai de maturation est en général plus important.
- Votre argent va donc être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur de vos parts sera déterminée par la société de gestion, selon la méthodologie décrite dans le règlement du fonds, sous le contrôle du dépositaire et du commissaire aux comptes du fonds. Le calcul de cette valeur est délicat.
- Le rachat de vos parts par le fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs ; elle peut donc ne pas être immédiate ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue. En cas de cession de vos parts à un autre souscripteur, le prix de cession peut également être inférieur à la dernière valeur liquidative connue.

Droits d'entrée	3% TTC maximum des souscriptions
Commission de gestion	3,5% TTC de l'actif net (par an)
Autres frais plafonnés, y compris les honoraires du dépositaire et du commissaire aux comptes	Coût réel avec plafonnement à 0,64% TTC (TVA 19,6%) de l'actif net (par an) ou 95 000 euros TTC
Frais liés aux investissements	Coût réel avec plafonnement à 1,2% TTC (TVA 19,6%) de l'actif net (par an)
Frais de constitution	1% TTC sur les souscriptions

ODYSSEE Venture
26 rue de Berri - 75008 Paris
Agrément AMF GP 99036

Au 29 décembre 2006, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FIP gérés par la Société de gestion ODYSSEE Venture est la suivante :

Dénomination du fonds	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 29/12/2006	Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60% de titres éligibles
Capital Proximité	31/12/2005	25,2%	30/06/2008